Nations Unies CEB/2002/2

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

9 décembre 2002

Original: anglais et français

Résumé des conclusions auxquelles le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est parvenu à sa deuxième session ordinaire de 2002

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 8 et 9 novembre 2002

Résumé des conclusions appelant un suivi spécifique

Séance privée du CCS

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a tenu, le 8 novembre 2002, une séance privée présidée par le Secrétaire général.

Suivi du Sommet du Millénaire : « Prévention des conflits armés »

Le CCS s'est penché sur la question du suivi du Sommet du Millénaire en s'intéressant plus particulièrement au thème de la prévention des conflits armés, sur la base d'une note de synthèse établie par le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies puis finalisée à la lumière des observations et des conclusions du Comité de haut niveau chargé des programmes.

Le CCS a accueilli avec satisfaction la note de synthèse établie par le Département des affaires politiques et a pris note de ses recommandations, ainsi que des conclusions du Comité de haut niveau chargé des programmes. Lors du débat qui a suivi, les membres du CCS ont fait un certain nombre d'observations sur les conditions associées aux conflits armés et sur les mesures prises par le système pour prévenir et gérer les conflits.

Le CCS est convenu que la promotion du développement et l'élimination de la pauvreté devaient être les piliers de la stratégie du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits. La prévention des conflits et les programmes de développement devaient se renforcer mutuellement. C'était dans cette perspective qu'il fallait envisager le passage indispensable d'une culture de réaction à une culture de prévention, mettant l'accent sur le fait que les conflits grevaient des ressources qui pourraient autrement être consacrées au développement.

02-74748 (F) 230603 250603

Pour être efficace, la stratégie du système en matière de prévention des conflits armés devait reposer sur une analyse solide et une conception commune des conditions qui entraînent des conflits armés, et donc des moyens les plus efficaces d'utiliser pour la prévention des conflits les atouts collectifs du système, notamment l'expérience et les capacités diverses mais riches des organismes des Nations Unies en matière de règlement des conflits et de promotion du dialogue. Tous les éléments de cette analyse et de cette conception n'étaient pas encore réunis et, pour les réunir, le système devrait déployer collectivement des efforts ciblés. La stratégie du système devait faire fond sur des situations nationales et régionales précises et tirer systématiquement parti des capacités d'alerte rapide des organismes et de leur vaste expérience opérationnelle.

La stratégie du système devait s'inscrire dans un cadre précis d'objectifs et de priorités bien définis. Les principales priorités du système au niveau mondial étaient les buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire; au niveau national, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté permettaient de faire des progrès concrets. Ces efforts devaient se poursuivre pour que ces instruments contribuent davantage à la prévention des conflits. En outre, il fallait accorder une plus grande attention, collectivement à ce que le système pouvait faire pour appuyer l'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales efficaces de prévention des conflits. Enfin, il fallait prévoir à tous les niveaux des stratégies de prévention des conflits des mesures visant à améliorer la condition de la femme et à renforcer son rôle.

Le CCS a décidé de donner une suite concrète aux conclusions ci-dessus, en étroite consultation avec tous les partenaires intéressés.

Rapports des comités de haut niveau

a) Questions relatives aux programmes

i) Rôle futur du Comité de haut niveau chargé des programmes en ce qui concerne le suivi de la Déclaration du Millénaire

Le CCS a remercié le Comité de haut niveau chargé des programmes de la précieuse contribution qu'il avait apportée à ses travaux, notamment en participant aux préparatifs de fond de ses sessions et en l'aidant à améliorer la coordination des programmes à l'échelle du système. Il a félicité le Président, Carlos Magariños, et le Vice-Président, Mats Karlson, pour le travail d'équipe remarquable qu'ils faisaient depuis deux ans à la tête du Comité et invité ses membres à continuer d'appuyer les travaux du Comité.

Le CCS a pris note de l'attention que le Comité avait accordée, à sa dernière session, au suivi de la Déclaration du Millénaire à l'échelle du système. Il s'est félicité de la décision qu'il avait prise de garder à l'étude l'application de la Déclaration et les activités de suivi en cours, sans perdre de vue le souci du CCS de faire en sorte que les activités de suivi mondiales et nationales se renforcent mutuellement.

ii) Préparatifs des débats futurs sur le financement du développement et les stratégies de développement durable

S'agissant du suivi du Sommet mondial pour le développement durable, le CCS s'est félicité de la création du groupe à composition non limitée du Comité de haut niveau chargé des programmes, qui étudierait attentivement la question et aiderait le Comité à poursuivre les préparatifs des débats que le Conseil y consacrerait à sa prochaine session. Il est convenu avec le groupe que le Sommet de Johannesburg avait donné un nouvel élan politique à la mise en oeuvre des engagements pris et des accords conclus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, notamment en fixant de nouveaux buts et objectifs importants, et qu'il appartenait aux organismes des Nations Unies de tirer parti de cette dynamique et de l'entretenir. Dans cette perspective, il fallait non seulement axer la coopération interorganisations en faveur du développement durable sur l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, mais aussi s'employer à relier entre eux les processus de suivi des conférences pertinentes, de manière qu'ils se renforcent mutuellement et puissent ainsi favoriser au maximum la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement. Comme le groupe l'avait indiqué lors de ses débats, les organismes des Nations Unies devaient aussi tenir compte des débats intergouvernementaux en cours sur les moyens d'assurer un suivi intégré des conférences.

Les membres du CCS sont également convenus que les stratégies et les programmes visant à faire progresser l'application des textes issus des conférences et les activités connexes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de la diversité biologiques, devaient être souples et pragmatiques. Ils devaient contribuer à renforcer la cohérence et l'impact des activités de toutes les institutions concernées et non pas donner lieu à de nouvelles activités. La nécessité de prendre des initiatives vigoureuses pour mettre en évidence les processus de mise en oeuvre, notamment dans les domaines de l'eau et de l'énergie a été particulièrement soulignée. Ces initiatives devaient non seulement renforcer la cohérence à l'échelle du système mais encore permettre d'exploiter pleinement les possibilités offertes par les partenariats avec le secteur privé, les autorités locales et la société civile. Les mêmes considérations s'appliquaient aux mesures de suivi relatives à l'évolution des modes de production et de consommation. Reconnaissant l'importance de cet objectif, le Sommet mondial pour le développement social avait souligné la nécessité d'agir aussi au niveau sectoriel et à l'échelon des entreprises et d'associer les milieux d'affaires et les travailleurs aux processus en question.

Les membres du CCS se sont accordés à dire que l'action interinstitutions devait principalement s'exercer au niveau national et ne devait pas donner lieu à la création de nouveaux mécanismes de coordination mais permettre d'exploiter et de renforcer ceux qui existaient déjà.

Le CCS a encouragé le Comité de haut niveau chargé des programmes et son groupe à composition non limitée à continuer de recenser les dispositions à prendre pour que le système contribue au maximum à un suivi soutenu du Sommet, compte tenu des considérations présentées ci-dessus.

Les membres du CCS se sont félicités que le Comité de haut niveau ait l'intention d'entreprendre une étude sur la collaboration du système avec la société civile et ont noté que cette initiative serait le complément, à l'échelle du système, de la décision du Secrétaire général d'établir un groupe de personnalités éminentes chargées d'examiner les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, mentionnée dans son rapport sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

b) Questions de gestion

i) Sécurité du personnel

ii) Réforme du régime des traitements et indemnités

iii) Technologies de l'information et des communications

iv) Dialogue avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale et les représentants du personnel

Le CCS a pris note du rapport du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et s'est félicité des progrès qu'il avait accomplis, en particulier dans les domaines mentionnés par son président.

Le CCS a réaffirmé qu'il appuyait fermement les propositions de la CFPI tendant à une réforme du régime des traitements et indemnités. Il a félicité la Commission des progrès accomplis sur ce plan et l'a encouragée à donner activement suite à ses propositions, qui devaient se voir accorder la plus grande priorité dans ses travaux.

Questions diverses

Programme de réforme du Secrétaire général

S'agissant des aspects du programme de réforme qui intéressait l'ensemble du système, les membres du CCS espéraient bien avoir l'occasion de donner leur avis et d'échanger des vues avant que de nouvelles propositions soient finalisées et soumises à l'examen de l'Assemblée générale.

Dates des sessions de printemps et d'automne du CCS en 2003

Le CCS a remercié le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'avoir proposé que la session du CCS se tienne au siège de l'UNESCO, à Paris, les 25 et 26 avril 2003. Conformément à la décision qu'il avait prise à sa session de printemps concernant le calendrier de ses sessions futures, il a confirmé que sa session d'automne aurait lieu la dernière semaine d'octobre et à indiqué que le Secrétaire général consulterait les membres au sujet des dates exactes. Le Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale a proposé que cette session se tienne au siège de l'OACI, à Montréal (Canada).

I. Introduction

1. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) a tenu sa deuxième session ordinaire de 2002 au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 8 et 9 novembre 2002.

2. Il a tenu une séance privée, présidée par le Secrétaire général, dans l'après-midi du 8 novembre.

3. Les membres du CCS ont également participé à un séminaire de réflexion à la Greentree Foundation, à Long Island, dans l'État de New York, du 8 novembre au soir au 9 novembre, sous la présidence du Secrétaire général. Ce séminaire était axé sur les progrès accomplis dans l'application de la stratégie de base pour la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement et sur le soutien coordonné du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

4. Le présent rapport récapitule les résultats de la session ordinaire que le CCS a tenue au Siège de l'ONU.

Ordre du jour

5. L'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2002 du CCS s'établissait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Suivi du Sommet du Millénaire : « Prévention des conflits armés ».
3. Rapports des comités de haut niveau :
    a) Questions relatives aux programmes :
    i) Rôle futur du Comité de haut niveau chargé des programmes en ce qui concerne le suivi de la Déclaration du Millénaire;
    ii) Préparatifs des débats futurs sur le financement du développement et les stratégies de développement durable;
    b) Questions de gestion :
    i) Sécurité du personnel;
    ii) Réforme du régime des traitements et indemnités;
    iii) Technologies de l'information et des communications;
    iv) Dialogue avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale et les représentants du personnel;
    c) Questions diverses :
    i) Derniers renseignements concernant le Sommet mondial sur la société de l'information;

ii) Exposés sur les réformes proposées par le Secrétaire général dans le document intitulé « Renforcer l'ONU : programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) et sur l'École des cadres des Nations Unies;

iii) Dates des sessions de printemps et d'automne du CCS en 2003.

6. Le Secrétaire général a souhaité la bienvenue au nouveau Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, M. Supachai Panitchpakdi, au nouveau Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, M. Antonio Maria Costas et au nouveau Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Sergio Vieira De Mello, qui prenaient tous part pour la première fois à une session du CCS.

II. Suivi du Sommet du Millénaire : « Prévention des conflits armés »

7. Dans son introduction, le Secrétaire général a rappelé que dans le rapport sur la prévention des conflits armés qu'il avait présenté à l'Assemblée générale en 2001 (A/55/985-S/2001/574), ainsi que dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/57/270 et Corr.1), il avait souligné que la gestion des conflits internationaux exigeait d'importants investissements au titre du renforcement des capacités de prévention immédiate et structurelle, à tous les niveaux, et que cette tâche devait être une priorité absolue pour la communauté internationale.

8. Le Secrétaire général a fait observer que, pour pouvoir élaborer une stratégie cohérente de prévention des conflits, le système des Nations Unies devait analyser plus en profondeur les causes des tensions au sein des sociétés et entre les nations, ainsi que les liens entre la paix et le développement. Pour ce faire, il pourrait tirer parti d'une expérience croissante de l'intégration d'une perspective de prévention dans ses programmes de développement et activités de planification au niveau des pays.

9. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques du Secrétariat de l'ONU a présenté la note de synthèse sur la prévention des conflits armés dont le CCS était saisi. Il a fait le bilan de la situation, signalant les succès remportés par le système et les difficultés qu'il rencontrait dans la prévention des conflits armés, puis il a présenté les recommandations figurant dans ladite note. Ces recommandations portaient sur : a) la désignation, dans les organismes des Nations Unies, de coordonnateurs chargés de suivre l'application des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur la prévention des conflits armés; b) la formulation par le Groupe interdépartemental de spécialistes de la prévention (rebaptisé Groupe interinstitutions de spécialistes) d'un plan détaillé de mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général; c) l'intégration de la prévention des conflits dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; d) l'examen des moyens par lesquels les institutions de Bretton Woods pourraient compléter et appuyer les travaux des autres organismes des Nations Unies en matière de prévention des conflits; e) le renforcement des moyens dont disposent les organismes des Nations Unies et les autres entités compétentes pour analyser et gérer les risques de conflit nés de la répartition inégale

des ressources naturelles entre les pays; f) le lancement d'une campagne visant à informer le public du rôle que joue le système des Nations Unies dans la prévention des conflits armés; g) l'adoption d'initiatives visant à encourager la société civile et les organisations non gouvernementales à s'associer au système des Nations Unies pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention des conflits et de relèvement après les conflits; h) l'adoption de dispositions visant à encourager le secteur privé à continuer d'adopter et d'appliquer de bonnes pratiques dans les zones de conflit; i) l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des conclusions du CCS avant la prochaine réunion du Comité de haut niveau chargé des programmes.

10. Le Président du Comité de haut niveau chargé des programmes a exposé les principales conclusions auxquelles les membres du Comité étaient parvenus à la lecture d'un projet de note de synthèse. En premier lieu, les membres ont réaffirmé le soutien résolu de l'ensemble du système en faveur de l'approche intégrée prônée par le Secrétaire général en matière de prévention des conflits et ont souligné qu'il importait de créer des liens structurés entre les stratégies politiques et socioéconomiques pour tirer le meilleur parti des différentes expériences et capacités des organismes. En second lieu, le Comité a souligné que le système devait continuer de coordonner ses activités de prévention des conflits essentiellement aux niveaux national et sous-régional pour aider les pays et les régions à prendre en main les stratégies de prévention. En troisième lieu, le Comité a indiqué qu'il fallait accorder une attention particulière à la dégradation de l'environnement et à l'épuisement des ressources en tant que sources potentielles de conflit, ainsi qu'aux réfugiés, au trafic des armes, à la drogue et à la criminalité dans les situations d'après conflit, pour éviter la reprise des conflits. Enfin, le Comité a souligné qu'il importait d'appeler l'attention du public sur les cas où le système avait réussi à prévenir des conflits et sur le fait que la prévention des conflits n'était pas qu'un choix moral : c'était aussi une option qui revenait beaucoup moins cher que de devoir régler les conflits une fois qu'ils avaient éclaté.

11. Le CCS a accueilli avec satisfaction la note de synthèse établie par le Département des affaires politiques et a pris note des recommandations, ainsi que des conclusions du Comité de haut niveau chargé des programmes. Lors du débat qui a suivi, les membres du CCS ont fait un certain nombre d'observations sur les conditions associées aux conflits armés et sur les mesures prises par le système pour prévenir et gérer les conflits.

12. Les chefs de secrétariat étaient d'avis que, si des situations et des circonstances fort diverses provoquaient les conflits armés, la principale cause des conflits n'en demeurait pas moins la prévalence de la pauvreté et des inégalités. La pauvreté en soi ne débouchait pas automatiquement sur un conflit armé mais elle exacerbait très certainement des tensions sociales, économiques et culturelles qui pourraient conduire à la violence et au conflit. Pour réduire les risques de conflit armé, il était par conséquent indispensable de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, en particulier l'élimination de la pauvreté.

13. On a fait remarquer que l'absence d'emplois satisfaisants, en particulier, créait un sentiment de détresse et de désespoir qui nourrissait la criminalité, les tensions sociales et la violence. L'éducation, la formation et la création d'emplois contribuaient donc de façon cruciale à l'harmonie sociale et à la paix.

14. La dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources naturelles et la concurrence pour l'accès à des ressources naturelles peu abondantes ont été cités comme autant d'autres sources de tensions et, partant, comme des facteurs risquant de déclencher des conflits armés. Le système ferait beaucoup pour prévenir les conflits en aidant à régler ces problèmes en temps opportun et de façon ciblée et coordonnée, notamment grâce à des mesures dans les domaines de la prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, de la gestion des ressources en eau, de l'utilisation rationnelle, de la protection et de la conservation des ressources naturelles et de l'environnement, et du renforcement des capacités par le biais de l'éducation et de la formation.

15. On a évoqué les problèmes de réfugiés qui, potentiellement favorables au terrorisme et au recrutement d'enfants soldats, risquaient d'exacerber les conflits armés. Il fallait donc chercher des solutions durables à ces problèmes, non seulement dans l'intérêt des réfugiés eux-mêmes mais aussi dans le cadre d'approches globales, à l'échelle du système, de la prévention des conflits, grâce à des activités visant à ce que les réfugiés bénéficient d'une meilleure protection juridique et à des programmes s'adressant aux réfugiés en tant qu'agents de développement potentiels. Qui plus est, en aidant les réfugiés à se réinstaller chez eux ou à s'intégrer dans une nouvelle collectivité, le système pouvait aider à prévenir de nouveaux conflits et à régler les problèmes à long terme.

16. On a noté que des études avaient montré que les conflits avaient tendance à se répéter, avaient des racines très profondes et étaient précédés de signes avant-coureurs. En particulier, la criminalité organisée et la corruption entamaient la trame même de la société, perpétuaient et exacerbaient les situations de crise et, parfois, transformaient des problèmes locaux en conflits internationaux.

17. On a par ailleurs insisté sur le fait que l'appui économique et financier extérieur devait aller de pair avec un sérieux souci de transparence et de responsabilité dans la recherche de solutions politiques aux conflits. Le système des Nations Unies lui-même devait mettre en lumière tous les facteurs pertinents et montrer la voie à suivre pour trouver des solutions durables engageant la responsabilité de toutes les parties concernées.

18. Le CCS est convenu que la promotion du développement et l'élimination de la pauvreté devaient être les piliers de la stratégie du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits. La prévention des conflits et les programmes de développement devaient se renforcer mutuellement. C'était dans cette perspective qu'il fallait envisager le passage indispensable d'une culture de réaction à une culture de prévention, en mettant l'accent sur le fait que les conflits grevaient des ressources qui pourraient autrement être consacrées au développement.

19. Pour être efficace, la stratégie du système en matière de prévention des conflits armés devait reposer sur une analyse solide et une conception commune des conditions qui entraînent des conflits armés, et donc des moyens les plus efficaces d'utiliser pour la prévention des conflits les atouts collectifs du système, notamment l'expérience et les capacités diverses mais riches des organismes des Nations Unies

en matière de règlement des conflits et de promotion du dialogue. Tous les éléments de cette analyse et de cette conception n'étaient pas encore réunis et, pour les réunir, le système devrait déployer collectivement des efforts ciblés. La stratégie du système devait faire fond sur des situations nationales et régionales précises et tirer systématiquement parti des capacités d'alerte rapide des organismes et de leur vaste expérience opérationnelle.

20. La stratégie du système devait s'inscrire dans un cadre précis d'objectifs et de priorités bien définis. Les principales priorités du système au niveau mondial étaient les buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire; au niveau national, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté permettaient de faire des progrès concrets. Ces efforts devaient se poursuivre pour que ces instruments contribuent davantage à la prévention des conflits. En outre, il fallait accorder une plus grande attention, collectivement, à ce que le système pouvait faire pour appuyer l'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales efficaces de prévention des conflits. Enfin, il fallait prévoir à tous les niveaux des stratégies de prévention des conflits des mesures visant à améliorer la condition de la femme et à renforcer son rôle.

21. Le CCS a décidé de donner une suite concrète aux conclusions ci-dessus, en étroite consultation avec tous les partenaires intéressés.

III. Rapports des comités de haut niveau

A. Questions relatives aux programmes

1. Futur rôle du Comité de haut niveau chargé des programmes en ce qui concerne le suivi de la Déclaration du Millénaire

22. Au titre de ce point, le CCS était invité à examiner la question de savoir quelle orientation donner aux futurs travaux du Comité de haut niveau chargé des programmes, en particulier concernant le suivi de la Déclaration du Millénaire et la coordination des efforts visant à renforcer le suivi des mesures prises pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement aux niveaux mondial et national. Il était également invité à donner des conseils au groupe à composition non limitée créé par le Comité aux fins du suivi du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg, et à proposer des orientations pour les préparatifs des débats qu'il consacrerait en 2003 au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique), et du Sommet de Johannesburg, et aux moyens de relier le suivi de ces deux manifestations aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

23. Le Président et le Vice-Président du Comité de haut niveau chargé des programmes ont informé le CCS des conclusions des débats que le Comité avait consacrés aux questions susmentionnées, notamment des résultats préliminaires des travaux du groupe à composition non limitée. Le Président a également rendu compte du déroulement des débats du Comité sur les interactions du système des Nations Unies avec la société civile, l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique (NEPAD), la facilitation du commerce et la collaboration interorganisations concernant l'évaluation des programmes mondiaux. Rappelant que son mandat touchait à sa fin, il a remercié le Secrétaire général et les membres du CCS de l'occasion qui lui avait été donnée de contribuer, en sa qualité de Président, à la cohérence des politiques et à la coordination des programmes des organismes des Nations Unies. Il a rappelé quels avaient été les apports du Comité aux travaux du CCS au cours de ses deux premières années de fonctionnement et a brièvement décrit les problèmes qui se poseraient dans les années à venir. Il a souligné, dans cette perspective, qu'il fallait définir plus clairement la répartition des tâches entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité et que celui-ci devait garder son mandat à l'étude et continuer à appliquer systématiquement les méthodes de travail révisées qu'il avait adoptées.

24. Le CCS a remercié le Comité de la précieuse contribution qu'il avait apportée à ses travaux, notamment en participant aux préparatifs de fond de ses sessions et en l'aidant à améliorer la coordination des programmes à l'échelle du système. Il a félicité le Président, Carlos Magariños, et le Vice-Président, Mats Karlson, pour le remarquable travail d'équipe qu'ils faisaient depuis deux ans à la tête du Comité et invité ses membres à continuer d'appuyer les travaux du Comité.

25. Le CCS a pris note de l'attention que le Comité avait accordée, à sa dernière session, au suivi de la Déclaration du Millénaire à l'échelle du système. Il s'est félicité de la décision qu'il avait prise de garder à l'étude l'application de la Déclaration et les activités de suivi en cours, sans perdre de vue le souci du CCS de faire en sorte que les activités de suivi mondiales et les activités de suivi nationales se renforcent mutuellement.

26. S'agissant des divers volets de la stratégie visant à atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement, on a souligné qu'il fallait éviter de créer des mécanismes faisant double emploi avec ceux qui existaient déjà et limiter le nombre des groupes de travail et de dispositifs connexes mis en place par le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que les dépenses s'y rapportant. On a ajouté que la stratégie était avant tout un moyen, pour le système, de sensibiliser le public, d'évaluer les progrès accomplis, d'analyser les méthodes suivies et de continuer à faire pression pour que les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire soient atteints et qu'elle devait servir à renforcer les mécanismes de coordination existants plutôt qu'à les remplacer ou à les multiplier.

27. Les objectifs du Millénaire étaient vus comme la pierre de touche de l'actuel programme de développement de la communauté internationale, dans la mesure où ils recouvraient bon nombre des objectifs convenus lors des conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU dans les années 90 et des conférences quinquennales et décennales de suivi correspondants, et/ou traduisaient en objectifs quantitatifs assortis de délais bon nombre des engagements pris et des orientations politiques adoptées lors de cette série de conférences, qui avait eu pour point culminant le Sommet du Millénaire et avait été suivie de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Doha, de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) et du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud). Ces objectifs mondiaux demandaient à être incorporés dans des stratégies nationales, prises en charge par chaque pays et fondées sur ses priorités et sa situation particulières. Il fallait aussi, parallèlement,

continuer à suivre à tous les niveaux les engagements et orientations politiques adoptés lors des conférences, non seulement parce qu'ils devaient permettre d'atteindre les objectifs fixés, mais aussi parce qu'ils étaient importants en eux-mêmes.

28. S'agissant, en particulier, du Projet du Millénaire, qui faisait partie de la stratégie visant à atteindre les objectifs du Millénaire, on a indiqué qu'il fallait prendre soin d'éviter de dissocier les activités menées au titre de ce projet et les travaux des organismes des Nations Unies concernant le suivi des diverses conférences et réunions au sommet des années 90, au cours desquelles avaient été adoptés les objectifs quantitatifs assortis de délais ultérieurement incorporés dans la Déclaration du Millénaire. On a également fait observer que les liens entre les objectifs eux-mêmes étaient importants pour leur réalisation et que l'ONU devait aider les organismes des Nations Unies à en tenir compte.

29. La nécessité de donner une dimension concrète aux activités interorganisations a été soulignée. Les organismes des Nations Unies devaient se sentir collectivement responsables, non seulement de faire accepter les principes fondamentaux tels que la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme, les politiques économiques rationnelles et la libéralisation du commerce, mais aussi de les faire appliquer, ce qui se traduirait par une meilleure qualité de vie. La coordination interorganisations devait être fonction des besoins et de la situation propres à chaque pays et viser à ce que les grands principes aient le plus d'effet possible sur la qualité de la vie. Dans le même ordre d'idées, les organismes des Nations Unies devaient privilégier certains domaines dans lesquels ils pouvaient vraiment aider.

2. Préparatifs des débats futurs sur le financement du développement et les stratégies de développement durable

30. S'agissant du suivi du Sommet mondial pour le développement durable, le CCS s'est félicité de la création du groupe à composition non limitée du Comité de haut niveau chargé des programmes, qui étudierait attentivement la question et aiderait le Comité à poursuivre les préparatifs des débats que le Conseil y consacrerait à sa prochaine session. Il est convenu avec le groupe que le Sommet de Johannesburg avait donné un nouvel élan politique à la mise en oeuvre des engagements pris et des accords conclus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, notamment en fixant de nouveaux buts et objectifs importants, et qu'il appartenait aux organismes des Nations Unies de tirer parti de cette dynamique et de l'entretenir. Dans cette perspective, il fallait non seulement axer la coopération interorganisations en faveur du développement durable sur l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, mais aussi s'employer à relier entre eux les processus de suivi des conférences pertinentes, de manière qu'ils se renforcent mutuellement et puissent ainsi favoriser au maximum la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement. Comme le groupe l'avait souligné lors de ses débats, les organismes des Nations Unies devaient aussi tenir compte des débats intergouvernementaux en cours sur les moyens d'assurer un suivi intégré des conférences.

31. Il a été souligné que les organismes des Nations Unies devaient mettre l'accent sur la mise en oeuvre – qui consistait à donner suite à l'ensemble des engagements pris – plutôt que sur la notion plus vague de suivi, qui, trop souvent, servait à poser des conditions et justifier une action sélective. Pour favoriser une mise en oeuvre

soutenue des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable qui soit fondée sur une répartition claire des responsabilités entre eux, les organismes des Nations Unies devaient avant tout promouvoir de nouvelles orientations et appuyer la réalisation de certains objectifs assortis de délais, en premier lieu les objectifs du Millénaire et, surtout, l'élimination de la pauvreté.

32. Les membres du CCS sont également convenus que les stratégies et les programmes visant à faire progresser l'application des textes issus des conférences et les activités connexes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de la diversité biologique devaient être souples et pragmatiques. Ils devaient contribuer à renforcer la cohérence et l'impact des activités de toutes les institutions concernées et non pas donner lieu à de nouvelles activités. La nécessité de prendre des initiatives vigoureuses pour mettre en évidence les processus de mise en oeuvre, notamment dans les domaines de l'eau et de l'énergie, a été particulièrement soulignée. Ces initiatives devaient non seulement renforcer la cohérence à l'échelle du système mais encore permettre d'exploiter pleinement les possibilités offertes par les partenariats avec le secteur privé, les autorités locales et la société civile. Les mêmes considérations s'appliquaient aux mesures de suivi relatives à l'évolution des modes de production et de consommation. Reconnaissant l'importance de cet objectif, le Sommet mondial pour le développement durable avait souligné la nécessité d'agir aussi au niveau sectoriel et à l'échelon des entreprises et d'associer les milieux d'affaires et les travailleurs aux processus en question.

33. Les membres du CCS se sont accordés à dire que l'action interinstitutions devait principalement s'exercer au niveau national et ne devait pas donner lieu à la création de nouveaux mécanismes de coordination mais permettre d'exploiter et de renforcer ceux qui existaient déjà.

34. Ils ont également noté que les négociations de Doha sur le développement avaient porté sur tout un ensemble de mesures d'ordre commercial qui pouvaient renforcer substantiellement le suivi du Sommet mondial du point de vue de l'élimination de la pauvreté. Les mesures en question visaient aussi bien à aider les pays pauvres à s'intégrer dans le système commercial mondial qu'à les aider à renforcer leurs moyens de production pour qu'ils puissent mieux tirer parti des mesures d'ouverture des marchés et à promouvoir des réformes administratives, notamment dans le domaine des douanes. À cet égard, la nécessité, pour les organismes des Nations Unies, de coordonner leurs activités d'aide au développement et de renforcement des capacités liées au commerce a été soulignée.

35. Le CCS a encouragé le Comité de haut niveau chargé des programmes et son groupe à composition non limitée à continuer de recenser les dispositions à prendre pour que le système contribue au maximum à un suivi soutenu du Sommet, compte tenu des considérations présentées ci-dessus.

36. Les membres du CCS se sont félicités que le Comité de haut niveau ait l'intention d'entreprendre une étude sur la collaboration du système avec la société civile, et ont noté que cette initiative serait le complément, à l'échelle du système, de la décision du Secrétaire général d'établir un groupe de personnalités éminentes chargées d'examiner les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, mentionnée dans son rapport sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

37. On a fait observer que les organisations de la société civile continuaient à gagner en importance et en influence sur le plan de l'établissement des programmes d'action nationaux et internationaux. Les initiatives qu'elles avaient prises pour sensibiliser les pays aux questions économiques et sociales et les amener à dialoguer sur ces questions, ainsi que leurs activités de plaidoyer et de mise en oeuvre, avaient fortement contribué à faire progresser la coopération internationale dans des domaines de première importance allant du VIH/sida, des droits de l'homme, de la démocratie et des questions humanitaires aux questions de développement (alimentation, égalité des sexes, développement social, financement du développement et développement durable) examinées lors des grandes conférences mondiales. On a également relevé que les organisations locales de la société civile étaient des partenaires importants dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, que ce soit au niveau opérationnel ou sur le terrain.

38. On a évoqué la croissance exponentielle du nombre d'acteurs de la société civile et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ou entretenant des relations officielles analogues avec les organismes des Nations Unies. Cette tendance soulevait un certain nombre de questions, concernant la légitimité et la responsabilité des entités en question, leurs sources de financement et les incidences de leur action sur la conduite des processus intergouvernementaux, sur lesquelles il convenait de se pencher d'urgence.

39. Le CCS a été informé que le groupe de personnalités éminentes qui devait être convoqué par le Secrétaire général s'occuperait essentiellement des relations des organisations de la société civile avec les organes délibérants de l'ONU mais qu'il tiendrait pleinement compte de l'expérience considérable que les organismes des Nations Unies avaient acquise en travaillant avec ces organisations à tous les niveaux.

40. Il a été proposé que l'étude du Comité porte sur les fondements démocratiques des organisations de la société civile, notamment le nombre de leurs adhérents, la transparence de leur financement et leur responsabilité en la matière, et sur leur rôle, non seulement au niveau mondial, mais aussi sur le terrain, notamment leur interaction avec les pouvoirs publics concernant la réalisation des objectifs du Millénaire et l'application des plans d'action mondiaux aux niveaux national et local. Il a été également avancé que, si la participation des organisations de la société civile aux processus intergouvernementaux était nécessaire, il fallait également renforcer les dispositifs permettant d'associer les autorités locales à ces processus.

B. Questions de gestion

1. Sécurité du personnel

2. Réforme du régime des traitements et indemnités

3. Technologies de l'information et des communications

4. Dialogue avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et les représentants du personnel

41. Le Président du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a informé le CCS des résultats de la quatrième session du Comité et des travaux que menaient ses groupes de travail, qui siégeaient entre ses sessions sous la direction de tel ou tel membre du CCS. Le programme de travail du Comité portait sur cinq domaines, à savoir : a) les technologies de l'information et des communications, domaine dans lequel d'importants progrès avaient été réalisés; b) la sécurité du personnel, en particulier l'établissement de normes minimales de sécurité opérationnelle; c) l'incidence, sur la gestion et les programmes, de l'évolution des ratios entre les ressources ordinaires et les contributions volontaires, l'objectif étant que les organismes des Nations Unies adoptent une démarche commune pour établir des normes minimales concernant la réception et la gestion des contributions volontaires et définir les conditions d'affectation des crédits; d) la préparation aux catastrophes; et l'élaboration de plans d'urgence, notamment la coopération interorganisations nécessaire pour recenser les avoirs collectifs, l'objectif étant que les organismes des Nations Unies s'appuient mutuellement le plus possible en cas de catastrophe; et e) la réforme du régime des traitements et indemnités à laquelle procédait la CFPI, qui avait fait l'objet d'une déclaration que le Comité avait adoptée au nom du CCS et devait être présentée à l'Assemblée générale.

42. Le CCS a pris acte du rapport du Comité et s'est félicité des progrès qu'il avait accomplis, en particulier dans les domaines mentionnés par son président.

43. En particulier, le CCS a souligné l'importance qu'il attachait au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes de sécurité applicables dans l'aviation.

44. Le CCS a entendu des déclarations du Président de la CFPI et d'un représentant de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux, avec lesquels il a échangé des vues. Il a également reçu une déclaration écrite du Comité de coordination des syndicats et associations internationaux du personnel du système des Nations Unies.

45. Le CCS a réaffirmé qu'il appuyait fermement les propositions de la CFPI tendant à une réforme du régime des traitements et indemnités et félicité la Commission des progrès accomplis sur ce plan et l'a encouragée à donner activement suite à ses propositions, qui devaient se voir accorder la plus grande priorité dans ses travaux.

46. À propos de la déclaration adoptée par le Comité au nom du CCS, dont la Vice-Secrétaire générale avait donné lecture à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, le CCS a formulé l'espoir que les États Membres se montreraient favorables aux propositions de la CFPI tendant à réformer le régime des traitements et indemnités et à ramener à son point médian, comme cela était souhaitable, la marge entre les traitements des fonctionnaires des Nations Unies et ceux des fonctionnaires de la fonction publique de référence.

47. Le CCS a par ailleurs remercié la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux d'avoir réagi favorablement aux propositions de réforme de la CFPI et est convenu avec elle de la nécessité de rendre les carrières dans la fonction publique internationale plus gratifiantes.

IV. Questions diverses

A. Derniers renseignements concernant le Sommet mondial sur la société de l'information

48. Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a informé le CCS de l'état d'avancement des préparatifs du Sommet, notamment des résultats de la première réunion du Comité préparatoire et des travaux du Comité de haut niveau chargé de l'organisation du Sommet, qu'il présidait, et de son secrétariat exécutif. Rappelant que la deuxième réunion du Comité préparatoire se tiendrait à Genève du 17 au 28 février 2003, il a indiqué qu'un certain nombre de conférences régionales, devant déboucher sur des contributions supplémentaires pour le Sommet seraient également organisées.

49. Le Secrétaire général de l'UIT a également informé le CCS que le Sommet porterait essentiellement sur les questions suivantes : a) réduction du fossé numérique moyennant l'accès de tous aux technologies de l'information et des communications (TIC); b) prise de conscience du potentiel des TIC en tant qu'instruments de développement économique et social et moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire; et c) sécurité et maîtrise de l'utilisation des TIC, y compris l'établissement éventuel de nouveaux cadres réglementaires concernant le cyberespace. Il a indiqué les trois grands domaines dans lesquels l'appui et l'assistance du Comité de haut niveau chargé d'organiser le Sommet étaient particulièrement nécessaires, à savoir : a) contributions à l'établissement de l'ordre du jour et des textes du Sommet (à ce titre, les membres du Comité ont été invités à fournir au Secrétariat exécutif du Sommet, avant le 7 décembre, des documents d'information écrits; le Comité devait se réunir le 4 décembre 2002 à Genève et tenir une séance plénière le 24 avril 2003 à Paris); b) appui au Sommet sur le plan des ressources humaines et financières; et c) activités visant à donner plus de retentissement au Sommet.

50. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU a informé le CCS que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications créé par le Conseil économique et social avait, à sa dernière réunion, réaffirmé son intention de contribuer au Sommet et offert de mettre à sa disposition son réseau mondial de groupes de travail, et ainsi que les réseaux régionaux qui fonctionnaient sous ses auspices, pour qu'ils servent de plates-formes préparatoires au Sommet. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que les travaux du Groupe, qui était composé de représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de fondations, d'entreprises et d'organisations de la société civile, concernaient essentiellement l'utilisation des technologies des communications aux fins du développement. Évoquant le succès du Groupe, il a proposé que le Sommet mondial sur la société de l'information rassemble non seulement les chefs d'État et de gouvernement mais aussi toutes les entités susceptibles d'orienter les politiques dans le domaine considéré.

51. Le Directeur général de l'Union postale universelle a souligné que le Sommet ne devait pas porter exclusivement sur les technologies de l'information et des communications, faisant observer que les services postaux avaient encore un rôle à jouer dans le développement des moyens de communication dans le monde et pouvaient donc contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'information et à la connaissance.

B. Exposés sur les réformes proposées par le Secrétaire général dans le document intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) et sur l'École des cadres des Nations Unies

52. La Vice-Secrétaire générale a indiqué que les réformes proposées récemment par le Secrétaire général concernaient essentiellement le Secrétariat de l'ONU et visaient à aligner les activités de l'Organisation sur les textes issus des grandes conférences et les objectifs du Millénaire, ainsi qu'à rationaliser les méthodes de travail et à faire en sorte que les États Membres bénéficient de meilleurs services. Elle a précisé que s'il concernait essentiellement le Secrétariat, le programme comportait quatre volets qui intéressaient l'ensemble des organismes des Nations Unies. Il s'agissait de propositions tendant à : renforcer la coordination au niveau des pays; définir les responsabilités en matière d'assistance technique; faciliter la mobilité du personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies; et examiner les relations avec les organisations de la société civile. La Vice-Secrétaire générale a formé le voeu qu'au-delà de ces domaines particuliers, l'ONU puisse, tout au long du processus de réforme, s'appuyer sur l'expérience et les compétences de tous les organismes des Nations Unies.

53. S'agissant des aspects du programme de réforme, qui intéressait l'ensemble du système, les membres du CCS espéraient bien avoir l'occasion de donner leur avis et d'échanger des vues avant que de nouvelles propositions soient finalisées et soumises à l'examen de l'Assemblée générale.

54. En sa qualité de Présidente du Conseil d'administration de l'École des cadres des Nations Unies, la Vice-Secrétaire générale a remercié les organismes des Nations Unies pour leur coopération et pour le soutient précieux qu'ils lui apportaient. Elle a informé le CCS que le 7 novembre, le Conseil d'administration de l'École s'était réuni et avait approuvé, au nom du CCS, le budget de l'École pour 2003, qui s'établissait à 6,2 millions de dollars. Elle a indiqué que la viabilité financière à long terme de l'École demeurait préoccupante mais s'est dite convaincue que l'intérêt croissant que les organismes des Nations Unies portaient à ses objectifs et programmes, en particulier ceux qui visaient à créer une culture qui leur soit commune et à former les futurs cadres supérieurs du système, propre à favoriser la « prise en main » de l'École par les organismes et la pleine utilisation des possibilités qu'elle offrait, encouragerait les donateurs et permettrait d'élargir la base de financement de l'École des cadres.

55. Le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) a informé le CCS des initiatives que l'OMI avait prises récemment pour faire face à la menace du terrorisme dans le secteur maritime. L'OMI ayant analysé les risques que couraient les navires de servir de cibles ou d'armes terroristes, son assemblée avait décidé de prendre de nouvelles mesures de sécurité et notamment de convoquer une conférence diplomatique qui serait chargée d'adopter un ensemble de nouvelles mesures de sécurité, en particulier un code international relatif à la sécurité des navires et des installations portuaires. L'OMI examinait par ailleurs, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, la question de l'identification des gens de mer et avait signé avec l'Organisation mondiale des douanes un mémorandum d'accord tendant à renforcer la coopération entre elles concernant l'examen des conteneurs et l'intégrité du transport multimodal et

l'interface navire/port. De plus, elle aidait les pays en développement à protéger les navires contre des attentats terroristes. Trois séminaires et stages de formation régionaux sur la question s'étaient déjà tenus à Mombasa (Kenya), à Singapour et à Sydney (Australie) et devaient être suivis par des séminaires analogues dans d'autres régions.

C. Dates des sessions de printemps et d'automne du CCS en 2003

56. Le CCS a remercié le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'avoir proposé que la session du CCS se tienne au siège de l'UNESCO, à Paris, les 25 et 26 avril 2003. Conformément à la décision qu'il avait prise à sa session de printemps concernant le calendrier de ses sessions futures, il a confirmé que sa session d'automne aurait lieu la dernière semaine d'octobre et a indiqué que le Secrétaire général consulterait les membres au sujet des dates exactes. Le Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a proposé que cette session se tienne au siège de l'OACI, à Montréal (Canada).